



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

DOSSIER DE PRESSE

40^e Session

**Ottawa (Canada)
4 au 8 juillet 2014**

Contact : Céline Argy
Responsable de la communication
Téléphone : +33 1 40 60 91 75
cargy@apf-fr.org

apf.francophonie.org
 APF | Assemblée parlementaire de la Francophonie
 @APFfrancophonie

Communiqué de presse



Paris, le 27 juin 2014

40^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

La 40^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se déroulera du 4 au 8 juillet 2014 à Ottawa, au Canada, sous la présidence d'Andrée Champagne, sénatrice canadienne et présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à l'invitation de Noël A. Kinsella, président du Sénat du Canada et d'Andrew Scheer, président de la Chambre des communes.

Près de 350 délégués issus de 42 sections, dont une vingtaine de Présidents de Parlements, seront présents à cet événement.

Les travaux de l'APF, assemblée consultative de la Francophonie, seront ouverts par le Gouverneur général du Canada, David Johnston en présence d'Andrew Scheer, président de la Chambre des communes, de Noël A. Kinsella, président du Sénat du Canada et de Christian Paradis, ministre du Développement et ministre de la Francophonie du Canada. Les parlementaires entendront également Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, qui répondra ensuite à leurs questions.

Le thème du débat général sera : « **Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement** ».

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunira, préalablement à son Assemblée générale, son Bureau (4 juillet), son Réseau des femmes parlementaires (5 juillet) ainsi que ses commissions permanentes (6 juillet), puis se tiendront les travaux de la 40^e Session de l'APF (7 et 8 juillet 2014).

Sommaire

I -	PRESENTATION DE :	
	L'Assemblée parlementaire de la Francophonie	4
II -	LA 40 ^e SESSION	16
	A. Déroulement des travaux.....	16
	B. Programme des commissions et Réseau - principaux thèmes	17
	C. Programme de l'Assemblée plénière	26
	D. Activités de l'APF ouvertes aux médias	29
ANNEXES		
	1. Renseignements pratiques	30
	2. Composition de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie	31
	3. Principales dates de l'APF	34
	4. Liste des Présidents de Parlements présents à Ottawa	35

I - Présentation

Assemblée parlementaire de la Francophonie



Histoire

- **1967 à 1989 : l'Association internationale des parlementaires de langue française**

C'est à Luxembourg, en mai 1967, suite à une proposition de Léopold Sédar Senghor et avec le soutien actif de Charles Helou, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk, et Hamani Diori, qu'un certain nombre de parlementaires francophones se sont réunis afin de constituer une association se proposant de défendre la langue française et d'en assurer le rayonnement. L'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) était née. Elle comptait alors 23 sections issues de Parlements d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie.

Dès sa création, l'AIPLF préconisera la mise en place d'une institution intergouvernementale de la Francophonie. Elle jouera un rôle important dans la naissance, en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue depuis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Tout en œuvrant pour le rayonnement de la langue française, son premier objectif, l'AIPLF se voudra le reflet et le témoin du pluralisme culturel des peuples de la Francophonie.

- **1989 à 1998 : l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française**

Lors de la XVII^e Assemblée générale de Paris, en juillet 1989, l'AIPLF deviendra l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, affirmant ainsi sa vocation à devenir l'organisation interparlementaire des pays de la Francophonie, telle que l'avait reconnu le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, à Dakar, en mai 1989.

Cette évolution fera de l'AIFLF une véritable instance politique de la Francophonie, ce qui la distingue des opérateurs directs. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie constitue bien aujourd'hui le « Parlement des Parlements francophones ».

Lors du Sommet de Maurice d'octobre 1993, les chefs d'État et de gouvernement, après avoir réaffirmé la place éminente de l'institution parlementaire au cœur de la démocratie représentative et de l'État de droit, considéreront que l'AIFLF, seule organisation interparlementaire de la Francophonie, constitue le lien démocratique entre les gouvernements et les peuples de la Francophonie.

En conséquence, l'AIFLF sera reconnue comme l'Assemblée consultative de la Francophonie. La Charte de la Francophonie, adoptée à Hanoï en novembre 1997, qui modifiera les institutions de la Francophonie en créant notamment le poste de Secrétaire général de la Francophonie, reconnaîtra le nouveau statut de l'AIFLF.

➤ 1998 à aujourd'hui : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Afin de se mettre en conformité avec la Charte adoptée à Hanoï, l'Assemblée décidera, lors de sa Session d'Abidjan en juillet 1998, d'adopter le nom d'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Chacune des 79 sections qui composent l'APF représente son parlement, de manière distincte et autonome vis-à-vis des États et des gouvernements : cela confère à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie une liberté de ton et une latitude d'action souvent remarquées.

En 2012, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie fêtait ses 45 ans d'existence au service des parlements francophones.

Membres

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Charte de la Francophonie. Ils se constituent en sections. Actuellement, 79 sections réparties sur les cinq continents composent l'APF. Ces dernières se divisent en trois types :

- **Les sections membres** sont formées par des Parlements représentant des États ou communautés où la langue française est langue officielle, langue d'administration ou langue d'usage courant. (49 sections membres)
- **Les sections associées** sont formées par les Parlements représentant d'autres États ou communautés qui font usage de la langue française, notamment dans les réunions internationales, et qui encouragent l'usage, l'enseignement et la diffusion de la langue française. (16 sections associées)
- **Les observateurs** (14 observateurs)

Les sections sont réparties en quatre régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe.

Voir en annexe la liste des sections de l'APF

Missions

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie adopte des résolutions sur des sujets intéressant la communauté francophone dans les domaines politique, économique, social et culturel. Elle adopte également des avis et des recommandations destinés à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie ainsi qu'aux chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. En outre, l'APF met en œuvre des actions de coopération visant à renforcer la bonne gouvernance des parlements de l'espace francophone.

Assemblée consultative de la Francophonie

Par ses avis et recommandations à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie participe à la vie institutionnelle de la Francophonie.

Une convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a été signée en juin 2000 afin d'organiser la collaboration entre les deux institutions.

Les relations avec la Francophonie institutionnelle s'expriment au moment de chaque Session, l'ordre du jour de l'Assemblée plénière tenant compte des priorités décidées par les Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ainsi que des activités des autres instances francophones. Le Secrétaire général de la Francophonie y fait rapport devant l'Assemblée consultative de la Francophonie de ses activités et se soumet à une séance de questions réponses.

De son côté, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est invitée à participer aux travaux des Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Elle transmet à cette occasion un avis et des recommandations qui font l'objet d'une présentation par son Président. Elle représente ainsi les intérêts et les aspirations des peuples de la Francophonie et participe à la vie institutionnelle de la Francophonie en apportant une perspective politique.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie entretient des relations étroites avec les institutions exécutives de la Francophonie, ce qui lui permet d'effectuer un meilleur suivi des décisions prises lors des Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et lors des Conférences ministérielles thématiques.

Coopération interparlementaire

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie engage et met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Ses actions visent à renforcer la solidarité entre institutions parlementaires et à promouvoir la bonne gouvernance au sein de la communauté francophone. A côté d'une coopération traditionnelle, mise en œuvre en collaboration avec l'OIF, l'APF joue un rôle de coordonnateur des actions des parlements francophones pour une coopération multilatérale en matière de développement parlementaire.

Programme Noria

Le programme NORIA, est un programme de coopération parlementaire financé par l'Organisation internationale de la Francophonie, dédié à la mise en place et à la modernisation des systèmes d'information dans les parlements francophones du Sud. Il vise aussi à améliorer la diffusion de l'information sur les parlements francophones.

L'action du programme NORIA, très appréciée depuis plus de 10 ans a permis une amélioration notable des équipements informatiques et des capacités techniques et opérationnelles des parlements bénéficiaires.

Dans sa mise en œuvre, Noria se décline en trois volets :

- **La modernisation des systèmes d'information** destinée aux parlements francophones membres de l'APF. Ce volet a pour objectif d'introduire des méthodes de travail collaboratives à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication notamment : l'informatique, internet et le réseau.
- **La promotion de la Francophonie au sein des parlements** où la langue française n'est pas la langue de travail et où la Francophonie peut et doit être renforcée. Le programme Noria à travers cet appui contribue au rayonnement de la langue française et à l'amélioration de la diffusion de l'information parlementaire francophone.
- **Le transfert de compétences et de connaissances à travers des conférences, formations et stages** au bénéfice des parlementaires et fonctionnaires parlementaires. Il permet de former aux métiers du parlement et de favoriser les contacts entre professionnels des parlements et entre parlementaires dans le domaine des TICs.

La mise en œuvre du programme Noria se caractérise par une approche dynamique et participative qui privilégie la concertation et l'association permanente des bénéficiaires à toutes les étapes de mise en œuvre et d'évaluation des réalisations.

Plusieurs parlements de l'espace francophone membres de l'APF en Afrique, en Amérique, en Asie-Pacifique et en Europe ont pu bénéficier de l'action de Noria : Arménie, Bénin, Bulgarie, Burundi, Burkina-Faso, Cambodge, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Laos, Maroc, Niger, Nouvelle-Écosse, Mauritanie, Sénégal, Seychelles, Tchad, Tunisie, Togo, Vietnam.

Les actions au bénéfice des parlementaires

- **Séminaires d'information et d'échanges**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie organise des séminaires d'information et d'échange destinés à des parlementaires d'un parlement national ou d'une région particulière. Les thèmes à l'étude sont choisis par les Parlements hôtes, selon les besoins exprimés par les

parlementaires. Ces séminaires sont animés par des parlementaires conférenciers. Plus d'une vingtaine de séminaires ont ainsi été organisés depuis une dizaine d'années, sur des sujets variés comme la bonne gouvernance, le processus législatif, le contrôle parlementaire, le contrôle budgétaire, la représentation ou encore le rôle des partis politiques.

➤ **Séminaires spécifiquement destinés aux femmes**

Des séminaires spécifiquement destinés aux femmes sont organisés par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF depuis 2004. L'objectif de ces séminaires animés tant par des experts que par des parlementaires est notamment d'informer et de sensibiliser les femmes parlementaires sur le contenu de la *Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) et sur les moyens de la mettre réellement en application dans leurs pays respectifs.

Programme multilatéral de développement parlementaire

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a pour ambition de développer un Programme multilatéral de développement parlementaire francophone. Dans le cadre de ce Programme, l'APF pourrait assurer un rôle de plateforme de dialogue, de concertation et de coordination entre d'une part les parlements bénéficiaires et d'autre part les parlements pouvant apporter leurs connaissances, savoir-faire et moyens afin de renforcer les capacités des institutions en faisant la demande. Ce plan devrait permettre d'accompagner de manière plus efficace les parlements, notamment ceux des États en sortie de crise ou en transition démocratique en s'appuyant sur l'expertise diversifiée et complémentaire de différents parlements membres désireux de travailler ensemble pour construire et mettre en œuvre des projets coordonnés sur le court et moyen terme.

La création et la mise en œuvre du Programme multilatéral de développement parlementaire francophone coordonné par l'APF, s'inscrit à la suite de l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF) menée au profit de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et qui a constitué un projet pilote dont les premiers bilans se révèlent très positifs.

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ)

La décision de créer le **Parlement francophone des jeunes** a été prise lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à Moncton (Canada), en septembre 1999 dont le thème portait sur la jeunesse. Sa mise en œuvre en a été confiée à l'APF.

Le Parlement francophone des jeunes est une simulation parlementaire qui vise à développer la formation civique et à renforcer la solidarité entre jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie en les initiant à l'activité parlementaire.

Six Parlements francophones des jeunes se sont tenus à ce jour : Québec (2001), Niger (2003), Belgique (2005), Gabon (2007), France (2009) et Côte d'Ivoire (2013). Ils ont donné lieu à l'adoption de la « Charte du jeune citoyen francophone pour le XXI^e siècle » qui a été présentée aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie lors du Sommet de Beyrouth en 2002, à une « Déclaration sur le développement » présentée aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Ouagadougou en novembre 2004, à un « Livre blanc » remis à Bucarest lors du Sommet de septembre 2006 et à plusieurs résolutions portant sur la prévention des conflits, le VIH/sida ou le travail des enfants, qui ont été présentées au Sommet de la Francophonie en octobre 2008.

Au terme du 6^e Parlement francophone des Jeunes qui s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2013, les jeunes réunis en quatre commissions ont adopté plusieurs résolutions portant sur la pénalisation de la transmission du VIH/sida, la responsabilité de protéger les populations civiles à l'épreuve de la souveraineté des États, le rôle du Parlement de nos jours et la Jeunesse comme force de développement.

Ces résolutions ont été présentées à la 39^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Abidjan en juillet 2013 et seront présentées aux chefs d'État et de gouvernement, lors du XV^e Sommet de la Francophonie, qui aura lieu en novembre 2014 à Dakar (Sénégal).

De plus, les porte-parole du Parlement francophone des Jeunes (PFJ) ont participé à la création, en avril 2014, d'une plateforme de réseaux internationaux de la jeunesse francophone. Cette plateforme, créée à l'initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie, est destinée à fédérer les énergies et les ressources des réseaux de jeunes francophones à travers le monde.

L'APF a également décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux Parlements nationaux de jeunes (PNJ). Ce projet poursuit un double objectif : renforcer les Parlements de jeunes au sein des sections membres et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont encore dépourvues. Dans ce cadre, l'APF apporte auprès de ces Parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel. De ces collaborations sont nés six Parlements nationaux de jeunes notamment ceux du Congo, du Gabon et du Niger.

La 7^e édition du PFJ se tiendra en 2015 en marge de la 41^e Session de l'APF.

Les actions au bénéfice des fonctionnaires des Parlements

➤ **Stages de formation pour les fonctionnaires parlementaires**

Une institution parlementaire forte repose notamment sur une administration efficace. C'est pourquoi l'APF propose certains programmes visant à renforcer les capacités des fonctionnaires

parlementaires francophones. Chaque année, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie finance des places au sein du stage organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le Sénat français, en collaboration avec le ministère français des Affaires étrangères et l'École Nationale d'Administration (ENA). Ce stage d'une durée de quatre semaines porte sur l'organisation du travail parlementaire. Cette année, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a ainsi financé le déplacement et le séjour de onze fonctionnaires parlementaires.

Enfin, l'APF accueille chaque année de 2 à 3 fonctionnaires parlementaires, issus de sections non représentées au Secrétariat général, pour un stage d'immersion en Francophonie parlementaire. Ce stage vise à diversifier l'origine géographique des membres du Secrétariat général tout en offrant aux bénéficiaires l'opportunité d'acquérir une formation solide auprès de professionnels aguerris de l'administration parlementaire.

Lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie mène un important travail de réflexion sur des sujets tels que les libertés et droits politiques, les parlements et la communication, l'espace économique francophone et la coopération décentralisée ou encore l'éducation, les obstacles à la diffusion des connaissances dans les pays francophones ou la place du français dans les organisations internationales. L'Assemblée se prononce sur la base de rapports établis par ses commissions.

Promotion de la démocratie et des droits de l'Homme

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Outre les missions d'information et de bons offices et sa participation à des missions d'observation des élections, elle a développé une série d'outils qui favorisent le dialogue et lui permettent de jouer son rôle de vigie et d'accompagnement de la démocratie parlementaire.

Missions préparatoires et d'observation des élections

Depuis 1992, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a participé dans 29 pays à 104 missions préparatoires et d'observation des élections organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie. 163 parlementaires provenant de 31 Parlements ont pris part à ces missions d'observation d'élections présidentielles et législatives, ainsi que celles concernant les référendums constitutionnels. Ces missions ont conduit à l'adoption de recommandations qui préconisent la nécessité d'un appui en amont et en aval des élections. C'est ce que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'efforce de faire par le biais de ses autres programmes de coopération interparlementaire.

Veille démocratique dans l'espace francophone

Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est systématiquement suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'APF. Actuellement, deux sections soit la **République arabe syrienne** et la **République centrafricaine** sont toujours sous le coup de cette mesure. De plus, 3 sections, la **Guinée**, **Madagascar** et le **Mali** seront réintégrées lors de la 40^e session de l'APF à Ottawa, suite à la tenue d'élections législatives libres, fiables et transparentes ayant conduit à l'installation effective de parlements et au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans ces pays.

Les sections suspendues ne peuvent participer aux réunions ni bénéficier de l'ensemble des programmes de coopération. Il convient de relever que cette disposition réglementaire constitue une spécificité de l'APF dans l'univers des assemblées parlementaires internationales. Cette fermeté sur les principes s'accompagne toutefois d'un soutien accordé aux parlements des pays en sortie de crise qui sont les bénéficiaires privilégiés des actions de coopération de l'APF.

En outre, une procédure de mise sous observation a été instaurée en 2003. Cette mesure, qui n'enlève aucune prérogative à la section concernée, s'applique automatiquement pour deux ans suite à la levée de la mesure de suspension d'une section. La mise sous observation d'une section signifie que la situation dans le pays concerné est étudiée lors de chacune des réunions de la Commission politique qui peut saisir le Bureau et l'Assemblée plénière lorsque des problèmes sont constatés.

En plus d'aborder systématiquement à chacune de ses réunions les enjeux politiques dans les pays dont les sections sont suspendues ou sous observation, la Commission politique peut se saisir de toute autre situation de crise à la demande de ses membres. Cette étude donne lieu à des projets de résolutions ou de recommandations qui, une fois adoptées par le Bureau ou l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux instances de la Francophonie.

Structures

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée d'un certain nombre de structures délibérantes : Assemblée plénière, Bureau, quatre commissions (politique, éducation, affaires parlementaires, coopération), un Réseau des femmes parlementaires, un Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, ainsi que d'Assemblées régionales.

Placée sous l'autorité de ses instances politiques, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dirigée par un Président dont le mandat est renouvelé tous les deux ans.

- *Présidente* : Andrée CHAMPAGNE, sénatrice (Canada)

Les structures de l'APF sont :

L'Assemblée plénière

Composée de l'ensemble des sections de l'APF, l'Assemblée plénière se réunit annuellement en Session. Elle est l'instance principale de l'APF.

Le Bureau

Le Bureau de l'APF a un rôle semblable au Bureau des parlements. Composé de douze à dix-huit membres élus, il compte également des membres de droit (présidents de commission, chargés de mission régionaux et présidente du Réseau des femmes parlementaires).

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se réunit au moins deux fois par an. Sa réunion d'été précède de quelques jours l'Assemblée plénière. Les décisions du Bureau sont, pour la plupart, soumises à cette Assemblée. La réunion d'hiver se tient, le plus souvent, entre les mois de décembre et février. Elle conduit, en général, à l'adoption de déclarations ou de résolutions.

Les quatre commissions permanentes

Ces commissions se réunissent deux fois par an : une fois au printemps et une fois en été, à l'occasion de la Session annuelle de l'APF.

Commission des affaires parlementaires

La Commission des affaires parlementaires examine les questions parlementaires d'intérêt commun, les orientations générales de la coopération interparlementaire, les questions juridiques dans l'espace francophone, les droits et libertés et le développement de la démocratie. Cette Commission est également chargée de fédérer la collecte de données et de mettre en forme le Recueil des procédures et des pratiques parlementaires qui a vocation à rassembler l'ensemble des règles applicables dans les Parlements membres de l'APF et qui peut être consulté sur le site internet de l'APF.

Chaque année, deux ou trois thèmes de rapport sont choisis. Ils donnent lieu à des résolutions ou des recommandations qui, une fois adoptées par l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

La Commission examine par ailleurs les rapports de suivi des programmes de coopération interparlementaire menés en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie. Ces programmes, qui visent à aider à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques, sont au nombre de quatre : le Programme Noria, les séminaires parlementaires, les stages de formation des fonctionnaires des Parlements, le Parlement francophone des jeunes. La Commission suit également les missions d'observation électorales de la Francophonie auxquelles participent des parlementaires de l'APF.

➤ *Président* : Robert AUBIN, député (Canada)

Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles examine les questions relatives à l'expression culturelle en langue française, l'éducation, la formation, la communication, les technologies de l'information et des communications et l'audiovisuel. Elle comprend une sous-commission de l'éducation.

Chaque année, deux ou trois thèmes de rapports sont choisis. Ils donnent lieu à des résolutions ou des recommandations qui, une fois adoptées par l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

La diversité culturelle et le dialogue des cultures constituent des questions qui ont mobilisé l'attention de la Commission au cours des deux dernières décennies. La Commission a joué un rôle de premier rang dans la rédaction de l'avis de l'APF sur le dialogue des cultures qui a été présenté au Sommet de la Francophonie de Beyrouth en 2002. À chacune de ses réunions, elle se penche sur la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, son évolution à l'UNESCO et sa mise en œuvre.

Au-delà de ces sujets, la Commission traite actuellement de l'éducation au développement durable, du système d'éducation dual, de marchandisation de l'éducation et elle assure un suivi du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*.

Elle travaille avec de nombreux partenaires, au nombre desquels on retrouve l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Unesco, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et la Conférence des ministres francophones de l'éducation et TV5.

Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida relève de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles. Il a été créé en 2000 dans le cadre d'un partenariat international avec l'Onusida et vise à faciliter les échanges et les débats entre parlementaires, en vue d'atteindre les objectifs du millénaire relatifs au VIH/sida et l'accès universel à l'éducation et aux soins, dans le respect des droits de la personne, dans la Francophonie. Le Réseau travaille en étroite collaboration avec ONUSIDA. Il est susceptible de voir son mandat élargi cette année pour englober le paludisme et la tuberculose.

➤ *Président* : Didier BERBERAT, conseiller aux États (Suisse)

Commission de la coopération et du développement

La Commission de la coopération et du développement examine les questions relatives au développement humain (santé, population et pauvreté), au développement durable (environnement, énergie et agriculture) et au développement économique, sous l'angle de la coopération, de la démocratie et de la solidarité.

La Commission s'intéresse de près à la question du développement durable, thème du Sommet de Ouagadougou en 2004 et au centre de la Déclaration

de Kinshasa en 2012 : elle a joué un rôle central dans la rédaction de l'Avis de l'APF qui a été soumis aux chefs d'État qui participaient au Sommet. Elle a fait de ce sujet un thème récurrent, objet d'un rapport de suivi lors de chaque réunion touchant aux actions engagées par l'OIF et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) en matière de développement durable depuis 2005.

La Commission s'intéresse également au suivi des négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des partenariats ont été engagés avec l'OMC au bénéfice des parlementaires francophones. La dette des pays pauvres, la valeur relative de la monnaie, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, le tourisme, les impacts socio-économiques de la mondialisation dans les pays de la Francophonie, les privatisations, l'aide publique au développement, les forces novatrices de financement du développement, la déforestation, la gestion des déchets et les énergies renouvelables sont quelques-uns des sujets qui ont retenu l'attention de la Commission au cours des dernières années et qui ont donné lieu à des résolutions. La Commission examine actuellement les questions liées au titrement sécurisé simplifié.

Partenariat

Au cours des dernières années, la Commission a noué des relations étroites avec l'IEPF, organe dépendant de l'Organisation internationale de la Francophonie. A ce titre, elle participe au réseau mondial d'information sur le développement durable MEDIATERRE.

Elle a également amorcé des mécanismes de consultation et de concertation avec la Banque Mondiale et l'Organisation mondiale du commerce.

Des membres de la Commission représentent l'APF aux Conférences parlementaires de l'OMC qui se tiennent annuellement. L'APF est désormais statutairement reconnue comme participant à ces Conférences.

- *Président* : Salibou GARBA, député (Tchad)

Commission politique

La Commission politique examine les questions politiques, l'État de droit dans le monde francophone, les rapports avec les institutions francophones, les orientations générales de l'Assemblée ainsi que les questions juridiques relatives au règlement et à ses dispositions d'application.

Elle consacre une partie importante de ses travaux aux situations politiques dans l'espace francophone. Les enjeux politiques au sein des sections suspendues ou mises sous observation par l'APF font l'objet d'un rapport qui aborde aussi toute autre situation politique à la demande de ses membres. Ce rapport donne lieu à des résolutions ou des recommandations qui, une fois adoptées par le Bureau ou l'Assemblée plénière de l'APF, sont transmises aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

- *Présidente* : Michèle ANDRÉ, Sénatrice (France)

Réseau des femmes parlementaires

Le Réseau des femmes parlementaires réunit toutes les femmes des sections de l'APF. Il a pour but de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone, renforcer la place et le rôle des femmes dans les Parlements membres et dans les organisations internationales, favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires, enfin et surtout de contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant. Outre le suivi sur la Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), préoccupation récurrente du Réseau, il s'est penché, depuis sa création en 2003, sur des thèmes tels que la convention des droits de l'enfant, les enfants et la guerre, la traite des personnes, les femmes réfugiées, les femmes dans la vie politique, la natalité et la santé de la procréation, le micro-crédit, les violences faites aux femmes et aux enfants, l'autonomisation économique des femmes. Le Réseau est également doté d'un programme de coopération autonome en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

La deuxième réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires s'est déroulée à l'Assemblée nationale du Québec en janvier 2014.

- *Présidente* : Françoise BERTIEAUX, députée (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)

Assemblées régionales (Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe)

Les Assemblées régionales sont responsables de la mise en œuvre des objectifs de l'Assemblée dans le contexte particulier des régions. Elles sont également un lieu de propositions et de débats, dont les conclusions sont communiquées au Bureau et à l'Assemblée plénière par les chargés de mission régionaux et le Secrétaire général parlementaire. Actuellement il existe quatre Assemblées régionales : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe.

- Chargé de mission Afrique : Christophe LUTUNDULA PENE APALA, député (République Démocratique du Congo)
- Chargé de mission Amérique : Michel SAMSON, député (Nouvelle-Écosse)
- Chargée de mission Asie-Pacifique : Boungnong BOUPHA, députée (Laos)
- Chargé de mission Europe : Jean Paul WAHL, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)

Secrétariat général

Sous la direction d'un Secrétaire général parlementaire, le Secrétariat général, qui est situé à Paris, est une équipe administrative qui assure le fonctionnement courant de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée plénière et du Bureau.

- *Secrétaire général parlementaire* : Pascal TERRASSE, député (France)

II - La 40^e Session de l'APF

A. Déroulement des travaux

(Sous réserve de modifications)

Vendredi 4 juillet	Réunion du Bureau de l'APF*
Samedi 5 juillet	Réunion du Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de l'APF* Réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF*
Dimanche 6 juillet	Réunions des commissions* : <ul style="list-style-type: none">– Affaires parlementaires– Coopération et développement– Éducation, communication et affaires culturelles– Politique
Lundi 7 juillet	Ouverture officielle de la 40 ^e Session de l'APF Assemblée plénière Travaux de la 40 ^e Session
Mardi 8 juillet	Suite et fin des travaux de la 40 ^e Session

*Ces réunions ne sont ouvertes ni au public ni à la presse.

Toutes les réunions ont lieu à l'hôtel Fairmont Château Laurier.

Contact :

Céline Argy | Responsable de la communication
Assemblée parlementaire de la Francophonie
Téléphone : +33 1 40 63 90 75
cargy@apf-fr.org

B. Programme de réunion des commissions et du Réseau - principaux thèmes



COMMISSION Affaires Parlementaires

Ordre du jour provisoire

(Sous réserve de modification)

Ottawa, le 6 juillet 2014

1. Tour de table de présentation des participants
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion tenue à Hanoï (27 et 28 avril 2014)
4. Communication de M. Robert Aubin (Canada), Président, sur les activités de la Commission des affaires parlementaires
5. Présentation et examen des projets de rapports
 - *Le financement des partis politiques*
Rapporteurs : M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso) et M. Jean Rousselle (Québec)
 - *Les moyens parlementaires d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone*
Rapporteur : M. N'Guessan Kouame (Côte d'Ivoire)
 - *Parlement, presse, médias et démocratisation*
Rapporteur : M. Fathi Derder (Suisse)
6. Audition de M. Christophe Guilhou, directeur de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme (DDHDP) de l'OIF
7. Programmes de coopération parlementaire
 - *Les missions d'observation des élections*
Rapporteur : M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles)
 - *Les séminaires parlementaires et les stages de formation*
Rapporteur : M. Louis Vlavonou (Bénin)
 - *L'initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF)*
Rapporteur : M. Robert Aubin (Canada), Président de la commission

➤ *Le programme Noria*

Rapporteur : M. Robert Aubin (Canada), Président de la commission

➤ *Le Parlement francophone des jeunes et les parlements nationaux des jeunes*

Rapporteur : Mme Martine Bondo (Gabon)

8. Contribution de la Commission au projet d'Avis de l'APF présenté au Sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014
9. Confirmation des thèmes des prochains rapports
10. Date et lieu de la prochaine réunion de la commission
11. Questions diverses

Ordre du jour provisoire

(Sous réserve de modification)

Ottawa, le 6 juillet 2014

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Communication du Président de la Commission ;
3. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion du 10 au 11 juillet 2013 à Abidjan ;
4. Auditions :
 - Intervention de M. Marcel LACHARITE, Directeur -adjoint de l'IFDD ;
5. Communication et examen des projets de rapports et de résolutions sur :
 - Déclaration sur les changements climatiques
Présentation : M. Salibou GARBA (Tchad)
 - L'Économie verte :
Rapporteur : M. Zakia Khattabi (Belgique/CF-Wallonie-Bruxelles)
 - Les Biocarburants
Rapporteur : M. Stéphane Demilly (France)
 - L'Emploi des jeunes dans l'espace Francophone
Rapporteur : M. Gharbi Youssef (Maroc)
6. Communication et discussion sur :
 - Le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) :
Rapporteurs : M. Alain Bedouma Yoda (Burkina Faso)
Mme Sylvie ROY (Québec)
 - Contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable et à la formulation de politiques nationales de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles :
Rapporteur : M. Pierre Dionne Labelle (Canada)
7. Echanges sur les travaux futurs de la Commission

8. Questions diverses :

- **Point sur le prochain séminaire sur l'initiative des Industries Extractives (ITIE)**

9. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission.

Ordre du jour provisoire

(Sous réserve de modification)

Ottawa, le 6 juillet 2014

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Brazzaville, 7 et 8 avril 2014)
4. Projet de rapport d'activité de la CECAC
 - *Présenté par M. Didier Berberat, Conseiller aux États (Suisse), Président de la CECAC*
5. Projet de rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida
 - *Dr Jacques Mokako, (Député, République démocratique du Congo), Rapporteur chargé des questions relatives au VIH/sida*
6. Le système dual dans la formation professionnelle
 - *Projet de rapport présenté par M. Didier Berberat Rapporteur ad hoc*
7. Projet de rapport sur la marchandisation de l'éducation
 - *Présenté par Mme Bernadette Bourzai (Sénatrice, France), rapporteure*
8. « L'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 : pour rapprocher les élus des citoyens »
 - *Rapport d'étape présenté par Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure*
9. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles,
 - *Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure*
10. Contribution de la CECAC à l'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie de Dakar, en novembre 2014
11. Politique linguistique proposée au Burundi - (à confirmer)

12. Présentation du rapport *Parlement, presse, médias et démocratisation, La diffusion de l'actualité parlementaire dans l'espace francophone : tour d'horizon et pistes d'amélioration*, soumis par M. Fathi Derder (Conseiller national, Suisse) à la Commission des affaires parlementaires
13. Suivi de la résolution sur l'éducation au développement durable (Conférence sur les dérèglements climatiques, Brazzaville, mai 2014)
 - Yves Reinkin (Belgique, Communauté française/Wallonie-Bruxelles), vice-président
14. Date et lieu de la prochaine réunion
15. Questions diverses
 - Demande de section volontaire pour projet de rapport sur la liberté de la presse
 - Question pour le Secrétaire général de la Francophonie
 - Avenir des prix remis par l'APF (Jeux de la Francophonie et Senghor-Césaire)
 - Changement de conseiller

Ordre du jour provisoire

(Sous réserve de modification)

Ottawa, le 6 juillet 2014

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu et du relevé de décisions de la réunion des 15 et 16 avril 2014 (Libreville, Gabon)
3. Tour de table : actualité politique des sections
*Présentation de l'actualité politique par les membres des sections.
(Maximum : 3 minutes par section)*
4. Les situations politiques dans l'espace francophone
 - *Rapporteur : Mme Célestine Oguewa Ba, députée (Gabon)*
 - Audition de M. Alexandre Ferdinand N'Guendet, président du Conseil national de transition de la République centrafricaine
5. Le web social : quels impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique ?
 - *Rapporteur : M. Léon Walry (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)*
6. L'accès à la justice dans l'espace francophone : le rôle des parlements
 - *Rapporteur : M. André Drolet, député (Québec)*
7. La Stratégie de la Francophonie numérique
 - *Rapporteur : M. Robert Goguen, député (Canada)*
8. Mémorandum d'entente entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
9. Révision du règlement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
10. Préparation de la période de questions avec le Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M Abdou Diouf
11. Questions diverses
12. Date et lieu de la prochaine réunion

Ordre du jour provisoire

(Sous réserve de modification)

Ottawa, le 5 juillet 2014

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption du relevé de décisions de la réunion du Réseau du 20 janvier 2014
3. Communication de la Présidente (Rapport d'activités)
4. Présentation et examen des projets de rapports :
 - *Le rôle des partis politiques et l'impact du système électoral dans la représentation des femmes au parlement*
Rapporteuse : Mme Pascale Boistard (France)
 - *Les femmes et le mouvement coopératif dans l'espace francophone*
Rapporteuse : Mme Anne-Marie Day (Canada)
 - *L'accès des femmes aux nouveaux médias*
Rapporteuse : Mme Marie Mariam Gisèle Diasso-Guigma (Burkina Faso)
 - *L'éducation des filles*
Rapporteuses : Mme Pascale Boistard (France)
Mme Anne Marie Day (Canada)
5. Suivi de la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) :
 - *Rapport de suivi*
Rapporteuse : Mme Maryse Gaudreault (Québec)
 - *Contributions volontaires de sections dont le pays a fait récemment l'objet d'une évaluation par le Comité CEDEF*
 - *Présentation du projet de résolution concernant la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF*
6. Suivi du séminaire interparlementaire sur le 20^{ème} anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin, organisé à Québec, en janvier 2014
 - *Présentation du suivi*
Rapporteuse : Mme Maryse Gaudreault (Québec)
 - *Présentation du projet de résolution concernant le 20^{ème} anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin*

7. Information sur l'Avis de l'APF pour le Sommet de Dakar, les 29 et 30 novembre 2014
8. Information sur l'audition de S.E.M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de la Francophonie
9. Questions diverses
10. Date et lieu de la prochaine réunion

C. Programme de l'Assemblée plénière

(Sous réserve de modifications)

Ordre du jour provisoire

Ottawa, les 7 et 8 juillet 2014

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Composition de l'Assemblée
3. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf, suivie d'une période de questions orales
4. Interventions des sections dont le statut a été modifié
5. Mémoire d'entente entre l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
6. Débat préparatoire à l'Avis de l'APF aux Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie sur le thème du Sommet de Dakar : « Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement »
7. Présentation et examen du rapport d'activités du Secrétaire général parlementaire, M. Pascal Terrasse
8. Présentation et examen du rapport financier du Trésorier, M. Michel Wolter, et approbation des comptes de l'exercice 2013 et du budget rectifié pour 2014
9. Communication de la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Mme Anne Brasseur
10. Communication de l'Union interparlementaire (UIP)
11. Présentation des rapports des commissions, discussion et vote de projets de résolutions et de recommandations
12. Présentation des rapports du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, discussion et vote de projets de résolutions et de recommandations
13. Compte rendu d'activités des chargés de mission régionaux

14. Elargissement du mandat du Réseau parlementaire de la lutte contre le VIH/sida et modification des statuts
15. Projet de cadre stratégique de l'APF
16. Suivi des résolutions adoptées par l'APF lors de la session d'Abidjan (2013)
17. Honorariat
18. Questions diverses
19. Date et lieu de la prochaine Session
20. Présidence
21. Clôture des travaux de la 40^e Session

Programme détaillé

Ottawa, les 7 et 8 juillet 2014

Lundi 7 juillet 2014

9 h 00

Ouverture officielle de la 40^e Session de l'APF
(Salle de bal, hôtel Fairmont Château Laurier)

Allocutions

- Président de la Chambre des communes du Canada, l'hon. **Andrew Scheer**
- Président du Sénat du Canada, l'hon. **Noël A. Kinsella**
- Présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et présidente de la Section canadienne, l'hon. **Andrée Champagne**
- Ministre du Développement international et ministre de la Francophonie du Canada, l'hon. **Christian Paradis**
- Secrétaire général de la Francophonie, **Son Excellence monsieur Abdou Diouf**
- Gouverneur général du Canada, **Son Excellence le très honorable David Johnston**

- 10 h 00 Photo officielle
(Salle Laurier, hôtel Fairmont Château Laurier)
- 10 h 30 - 12 h 30 Début des travaux en séance plénière et
Période de questions
Son Excellence monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie
(Salle de bal, hôtel Fairmont Château Laurier)
- 13 h 30 - 17 h 00 Reprise des travaux en séance plénière
(Salle de bal, hôtel Fairmont Château Laurier)
- 18 h 15 Cérémonie de décoration de l'Ordre de la Pléiade
Soirée culturelle et dîner de gala
Musée canadien de l'histoire, Gatineau

Mardi 8 juillet, 2014

- 9 h 00 - 12 h 30 Reprise des travaux en séance plénière
(Salle de bal, hôtel Fairmont Château Laurier)
- 14 h 00 - 17 h 00 Reprise des travaux en séance plénière
(Salle de bal, hôtel Fairmont Château Laurier)
- 17 h 00 Clôture de la 40^e Session de l'APF
(Salle de bal, hôtel Fairmont Château Laurier)

D. Activités de l'APF ouvertes aux médias

(Sous réserve de modification)

Activité	Quand	Où
La 40 ^e Session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie	Du 4 au 8 juillet	Hôtel Fairmont Château Laurier (Ottawa)
L'Assemblée plénière débutera en présence d' Abdou Diouf , Secrétaire général de la Francophonie, de David Johnston , Gouverneur général du Canada, de Christian Paradis ministre du Développement et ministre de la Francophonie du Canada, de Noël A. Kinsella , président du Sénat du Canada et d' Andrew Scheer , président de la Chambre des communes du Canada. Lors de son audition en fin de matinée, Abdou Diouf répondra aux questions des parlementaires.	7 juillet 2014	Hôtel Fairmont Château Laurier (Ottawa)
Le débat général portera sur le thème : « <i>Femmes et Jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement</i> ».	7 et 8 juillet 2014	Hôtel Fairmont Château Laurier (Ottawa)

IMPORTANT :

Pour toutes demandes d'accréditation pour les journalistes, veuillez contacter :

- Terry Guillon | Chef de la Tribune de la presse parlementaire canadienne et responsable des opérations médias pour la Session
Téléphone : +1 613-992-4511
Courriel : Terry.Guillon@parl.gc.ca.

Les demandes de prises d'images et d'interviews devront être adressées à :

- Céline Argy | Responsable de la communication
Assemblée parlementaire de la Francophonie
Téléphone : +33 1 40 63 90 75
Courriel : cargy@apf-fr.org

ANNEXE 1

Renseignements pratiques

La section canadienne accueillera la 40^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie du 4 au 8 juillet 2014.

Les travaux (réunions du Réseau des femmes parlementaires et des commissions, séances plénières) se tiendront du 5 au 8 juillet 2014 à :

Hotel Fairmont Château Laurier

Adresse: 1, rue Rideau, Ottawa, ON K1N 8S7, Canada

Téléphone: +1 613-241-1414

Internet et Réseaux sociaux

Pour suivre la Session en direct :

Facebook: <https://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

Twitter: <https://twitter.com/APFfrancophonie>

Mot-dièse officiel : **#40apf**

Personnes à contacter :

APF (Secrétariat général)

Adresse : 233, Bd Saint-Germain

75007 - Paris

Téléphone : + 33 1 40 63 91 60

Télécopie : + 33 1 40 63 91 78

Mme Céline Argy | Responsable de la communication

Téléphone : + 33 1 40 63 91 75

Courriel : cargy@apf-fr.org

Section canadienne

Mme Elizabeth Rody | Cheffe du protocole et Directrice des événements

Adresse : Affaires internationales et interparlementaires

Parlement du Canada

131, rue Queen, bureau 05-03

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Courriel : info@40apf.ca

Téléphone : + 1 613 943-5959

Télécopieur : + 1 613 944-7497

ANNEXE 2

COMPOSITION DE L'APF

LISTE DES PARLEMENTS MEMBRES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée de représentants de 79 Parlements ou organisations interparlementaires.

• 49 sections membres :

- | | | |
|---|---------------------------|--|
| . BELGIQUE/COMMUNAUTE FRANÇAISE/WALLONIE-BRUXELLES ¹ | . GUINEE ³ | . NOUVEAU-BRUNSWICK |
| . BENIN | . GUINEE EQUATORIALE | . NOUVELLE-ECOSSE |
| . BURKINA FASO | . HAITI | . ONTARIO |
| . BURUNDI | . JERSEY | . QUEBEC |
| . CAMBODGE | . JURA | . REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE ² |
| . CAMEROUN | . LAOS | . REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO |
| . CANADA | . LIBAN | . RWANDA |
| . CAP VERT | . LUXEMBOURG | . SENEGAL |
| . COMORES | . MADAGASCAR ³ | . SEYCHELLES |
| . CONGO | . MALI ³ | . SUISSE |
| . COTE D'IVOIRE | . MANITOBA | . TCHAD |
| . CENTRAFRIQUE ² | . MAROC | . TOGO |
| . EGYPTTE ¹ | . MAURICE | . TUNISIE ¹ |
| . FRANCE | . MAURITANIE | . VAL D'AOSTE |
| . GABON | . MONACO | . VANUATU |
| . GRECE | . NIGER | . VAUD |
| | | . VIETNAM |

• 16 sections associées

- | | | |
|------------------------|-------------------------|----------------|
| . ALBANIE | . HONGRIE | . SASKATCHEWAN |
| . ALBERTA | . ILE-DU-PRINCE-EDOUARD | . VALAIS |
| . ANDORRE | . LITUANIE | |
| . ARMENIE | . MACEDOINE | |
| . BULGARIE | . MOLDAVIE | |
| . COLOMBIE BRITANNIQUE | . POLOGNE | |
| . GENEVE | . ROUMANIE | |

• 14 observateurs

- | | | |
|--|-----------------------------------|---|
| . BOSNIE HERZÉGOVINE | . MAINE | . PARLEMENT BENELUX |
| . CATALOGNE | . REPUBLIQUE TCHEQUE | . COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE LA CEMAC |
| . CROATIE | . SERBIE | . LOUISIANE |
| . FORUM DES FRANCOPHONES DU PARLEMENT EUROPEEN | . COMITE PARLEMENTAIRE DE L'UEMOA | . LETTONIE |
| . GEORGIE | . PARLEMENT PANAFRICAIN | |

¹ Section actuellement non reconstituée

² Section suspendue

³ Section suspendue - Réintégration prévue à la session d'Ottawa

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente	Mme Andrée CHAMPAGNE	Sénatrice - Canada
Premier Vice-président	M. Aubin MINAKU	Président de l'Assemblée nationale - République démocratique du Congo
Vice-présidents	M. Christian DUPONT	Député - Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles
	M. Mathurin Coffi NAGO	Président de l'Assemblée nationale du Bénin
	M. Jacques CHAGNON	Président de l'Assemblée nationale du Québec
	M. Jean-Pierre DUFAU	Député - France
	M. NGUYEN Thuy Anh	Députée - Vietnam
Trésorier	M. Michel WOLTER	Député - Luxembourg
Membres	M. Pontien NIYONGABO	2 ^{ème} Vice-président du Sénat - Burundi
	M. Hilarion ETONG	1 ^{er} Vice-Président de l'Assemblée nationale - Cameroun
	M. Hama AMADOU	Président de l'Assemblée nationale du Niger
	M. André BURRI	Président du Parlement - Jura
	M. Karim GHELLAB	Président de la Chambre des représentants - Maroc
	M. Moustapha NIASSE	Président de l'Assemblée nationale - Sénégal
	Mme Anne Seydoux-Christe	Conseillère aux États- Suisse
	Mme France GELINAS	Députée - Ontario
Membres de droit		
Secrétaire général parlementaire	M. Pascal TERRASSE	Député - France
Présidents de commissions	M. Robert AUBIN	Député - Canada Président de la Commission des affaires parlementaires
	M. Salibou GARBA	Député - Tchad Président de la Commission de la coopération et du développement

	M. Didier BERBERAT	Conseiller aux États- Suisse Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles
	Mme. Michèle ANDRÉ	Sénatrice France Présidente de la Commission politique
	Mme Françoise BERTIEAUX	Députée, Belgique/Communauté française/ Wallonie-Bruxelles Présidente du Réseau des femmes parlementaires
Chargés de mission	M. Christophe LUTUNDULA PENE APALA	Député - République démocratique du Congo Chargé de mission Afrique
	M. Michel SAMSON	Député - Nouvelle-Écosse Chargé de mission Amérique
	Mme Boungnong BOUPHA	Députée - Laos Chargée de mission Asie-Pacifique
	M. Jean-Paul WAHL	Député - Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles Chargé de mission Europe

ANNEXE 3

PRINCIPALES DATES DE L'APF

- **1967** : création à Luxembourg de *l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)*, association constituée sur la base du volontariat individuel pour encourager et développer les liens de solidarité et de coopération entre parlementaires francophones ;
- **1989** : l'AIPLF devient à Paris *l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française*, affirmant sa vocation à être l'organisation interparlementaire des pays de la Francophonie telle que l'avait reconnu le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Dakar en mai 1989 ; elle crée ses quatre commissions permanentes ;
- **1993** : l'AIPLF est reconnue officiellement comme l'Assemblée consultative de la Francophonie lors du Sommet de Maurice, en octobre 1993 ;
- **1998** : l'AIPLF devient *l'APF (Assemblée parlementaire de la Francophonie)* pour se mettre en conformité avec la Charte d'Hanoï ;
- **2000** : création du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida ;
- **2001** : première session du Parlement francophone des jeunes ;
- **2002** : création du Réseau des femmes parlementaires ;
- **2012** : - 45^e anniversaire de la création de l'APF ;
- 10^e anniversaire du programme Noria ;
- 12^e anniversaire du Réseau VIH/sida.

ANNEXE 4

<p style="text-align: center;">LISTE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENTS PRÉSENTS À LA SESSION ANNUELLE DE L'APF (à titre indicatif) Ottawa, CANADA 4-8 juillet 2014</p>
--

M. Jean-Charles LUPERTO	Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
M. Mathurin Coffi NAGO	Président de l'Assemblée nationale - Bénin
M. Soungalo Appollinaire OUATTARA	Président de l'Assemblée nationale - Burkina Faso
M. Gabriel NTISEZERANA	Président du Sénat de la République du Burundi
M. Justin KOUMBA	Président de l'Assemblée nationale - Congo
M. André OBAMI ITOU	Président du Sénat - Congo
M. Guillaume Kigbafori SORO	Président de l'Assemblée nationale - Côte d'Ivoire
M. Guy NZOUBA-NDAMA	Président de l'Assemblée nationale - Gabon
M. Claude Kory KONDIANO	Président de l'Assemblée nationale - Guinée
M. Stevenson J. THIMOLEON	Président de la Chambre des députés- Haïti
M. François Anick JOSEPH	Président du Sénat - Haïti
M. Jean Max RAKOTOMAMONJY	Président de l'Assemblée nationale - Madagascar
M. Issaka SIDIBE	Président de l'Assemblée nationale - Mali
M. Abdool Razack Mahomed Ameen PEEROO	Président de l'Assemblée nationale - Maurice
M. Rachid TALBI EL ALAMI	Président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc

M. EL HADJ MOHAMED EL HACEN	Président du Sénat - Mauritanie
M. Hama AMADOU	Président de l'Assemblée nationale - Niger
M. Laurent NOUVION	Président du Conseil National de la Principauté de Monaco
M. Dave LEVAC	Président de l'Assemblée législative de l'Ontario
M. Jacques CHAGNON	Président de l'Assemblée nationale du Québec
M. Aubin MINAKU NDJALANDJOKO	Président de l'Assemblée nationale - République démocratique du Congo
M. Moustapha NIASSE	Président de l'Assemblée nationale - Sénégal
M. Patrick HERMINIE	Président de l'Assemblée nationale - Seychelles
M. Haroun KABADI	Président de l'Assemblée nationale - Tchad
M. Dama DRAMANI	Président de l'Assemblée nationale - Togo
M. Laurent WEHRLI	Président du Grand Conseil du Canton de Vaud - Suisse
M. Grégoire DUSSEX	Président du Grand Conseil du Canton du Valais - Suisse
M. Victor DANGNON	Président de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
M. Vincent MAVOUNGOU-BOUYOU	Président de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)